

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par la Section de St-Gall, est approuvé en principe. Les tractanda des deux assemblées sont adoptés provisoirement. Il n'a pas été pris de disposition spéciale cette année pour la participation des dames.

Contrat de service. — Il est pris acte d'une requête de l'Association des techniciens suisses concernant le contrat de service pour les employés admis à résilier leur contrat dans le délai d'un mois, et décidé de confier à une délégation le soin d'entrer en pourparlers avec le Comité de la dite Association.

Legs Geiser. — Sur une proposition émanant du Comité, on étudiera s'il ne serait pas indiqué d'imposer, comme sujet du prochain concours pour l'obtention du prix, le plan d'aménagement de Soleure.

Zurich, 30 mai 1911.

Séance du 15 juin 1911.

Commission de la Maison bourgeoise. — Le président fait connaître brièvement le résultat de l'entrevue avec M. le Conseiller fédéral Schobinger, au sujet de la subvention à l'œuvre de la *Maison bourgeoise*. La délégation a été reçue avec beaucoup de bienveillance et on peut espérer que la requête de la Société sera accueillie favorablement.

Le projet de contrat d'édition avec la maison Wasmuth de Berlin est lu et discuté, certaines modifications paraissent devoir y être apportées.

Lc Secrétaire :
A. HERRY.

Changements dans l'effectif des membres pendant le II^e trimestre.

1. Admissions.

Aargauischer I.- & A. V. : Karl Kress, Architect, Aarau; Guido Hunziker, Ingenieur, Rheinfelden; Alfred Oehler, Ingenieur, Aarau.

Bernischer I.- & A. V. : Ernst Salchli, Architect, Bern; A. Gutzwiller, Kontroll-Ingenieur, Bern, Benndorfstr. 51.

Section genevoise de la S. S. I. A. : Roger Chavannes, ingénieur-conseil, Genève; Adolphe Des Gouttes, ingénieur, Genève, Stand 57.

Bündner I.- & A. V. : Otto Manz, Architect, Chur; Martin Risch, Architect, Chur; Hermann Versell, Ingenieur, Chur.

St-Gallischer I.- & A. V. : O. Lutz, Kultur-Ingenieur, St-Gallen, Neugasse 30.

Sektion Tessin des S. I. A. V. : Joseph Pagani, architecte, Lugano.

Sektion Thurgau des S. I. A. V. : Oskar Mörikofer, Architect, Romanshorn.

Section vaudoise de la S. S. I. A. : Charles Dubois, architecte, Lausanne; Henri Demierre, ingénieur, Lausanne; Gabriel Junod, ingénieur, Lausanne; G.-L. Meyer, ingénieur, Lausanne, rue Haldimand, 14; A. Paris, ingénieur civil, Lausanne, Av. de Villard; Marc Pelet, ingénieur, Lausanne, Av. Dapples, 6; Rodolphe Pérusset, ingénieur civil, Ostermündingen (Berne); Henri Vautier, ingénieur, Lausanne, rue du Midi, 9.

Zürcher I.- & A. V. : Ernst Witschi, Architect, Zürich,

Büchnerstr. 1; Hans Herzog, Ingenieur, Wettingen; Paul Kuhn, El.-Ing., Zürich III, Fortunagasse 21; Gust. Thurnheer, Ingenieur, Zürich, Seilergraben 41.

Membres isolés : Arnold Meyer, Architect, Pratteln.

2. Démissions.

Basler I.- & A. V. : Fritz Merian, Basel, Scheitlingasse 4.

Bernischer I.- & A. V. : I. Treu, Ingenieur, Bern.

Zürcher I.- & A. V. : Paul Ossent, Ingenieur, Zürich II.

Membres isolés : Jaques Tedeschi, Milan.

3. Décédés.

Bernischer I.- & A. V. : C. Trachsel, Architect, Bern; Fritz Häusler, Ingenieur, Bern.

4. Changements d'adresses.

Bernischer I.- & A. V. : Eugen Probst, Ingenieur, Bern, Sulgenauweg, 24.

Section neuchâteloise de la S. S. I. A. : H. Charles, architecte, Paris, rue Laugier, 5 (XVII^e).

St-Gallischer I. A. V. : F. Lardi, Ing. Dir. der städt. Strassenbahnen, Zürich, Carmenstr. 45.

Sektion Waldstätte des S. I. A. V. : K. Probst, Ingenieur, Luzern, Dreilindenstrasse 11.

Sektion Winterthur der S. I. A. V. : Eug. Tomasini, Masch. Insp. der S. B. B., Ma Retraite, Chambésy, Genève.

Zürcher I.- & A. V. : I. Oberst, Architect S. B. B., Zürich IV, Universitätstrasse, 15; H. Amez-Droz, Ing. S. B. B., Zollikon, Rütistr., 312; O. Anderwert, Ing. S. B. B., Zürich II, Bederstr., 109, z. « Wolfsberg ».

Membres isolés : F. Gugler, Ingenieur, Schmitter (Rheinthal).

Liste des ouvrages imprimés édités par la Société suisse des Ingénieurs et Architectes.

<i>Statuts actuels, du 25 août 1901.</i>	(gratuitement)
<i>Nouveaux statuts approuvés par l'assemblée des délégués du 11 décembre 1910, à Aarau.</i>	(gratuitement)
<i>Liste des membres au 1^{er} janvier 1911</i> (gratuitement pour les membres).	Fr. 2.—
<i>Principes à observer dans l'organisation des concours d'architecture</i> (gratuitement pour les membres).	Fr. 0,15
<i>* Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture à l'usage des membres de la Société</i>	Fr. 0,15
<i>* Mode d'évaluation des honoraires pour travaux d'ingénieur.</i>	Fr. 0,15
<i>* Contrats privilégiés avec des compagnies d'assurances</i> (gratuitement).	
<i>* Contrat entre le maître de l'ouvrage et l'architecte</i> (form. A.)	Prix de vente d'après la réglementation du 26 sept. 1910 qui est à recevoir gratuitement.
<i>* Contrat de louage de service pour employés dont les fonctions sont résiliables mensuellement</i> (form. B.)	
<i>Thèses relatives à la mise en soumission des travaux de construction, bâtiment et génie civil</i> (form. C.)	
<i>Contrat</i> (form. D.)	
<i>Normes relatives à l'exécution des travaux de construction</i> (form. E.)	

Règlement sur les constructions en béton armé, établi par la Commission suisse du béton armé, suivi d'une notice explicative. Juin 1909. Fr. 1.—

En outre, nous livrons des estampes « Urheberrecht vorbehalten » (exclusivement aux membres).

Note. — Les imprimés marqués d'un * ne seront vendus qu'aux membres de la S. S. I. A.

Les commandes sont à adresser au secrétariat de la S. S. I. A., Zurich I, Seidengasse, 9.

Concours pour une Olympie moderne.¹

Nous reproduisons, planche 2 et pages 150 et 151, trois des planches présentées par MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne, à qui a été attribuée la médaille olympique. MM. Monod et Laverrière ont situé leur projet dans les environs de Morges.

IX^e Congrès international des Architectes, à Rome, du 2 au 10 octobre 1911.

Ce congrès est placé sous les auspices de S. M. le roi d'Italie, qui a daigné en accepter le haut patronage, et des Ministres des Affaires étrangères, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lesquels ont bien voulu consentir à en accepter la présidence honoraire.

Le congrès sera inauguré dans la salle historique des Horaces et des Curiaces.

On y discutera les thèmes suivants :

1. — Le ciment armé, son emploi dans les différents pays ; de l'opportunité de son application aux constructions artistiques au point de vue technique et décoratif.

2. — Droits et devoirs de l'architecte envers son client.

3. — Education technique et artistique et diplôme d'architecte.

Exercice de la profession hors de la patrie de l'architecte.

4. — Considérations sur l'architecture moderne.

5. — De l'exécution des travaux d'architecture de l'Etat et des autres administrations publiques.

6. — De l'utilité d'un dictionnaire des termes comparés en architecture.

7. — Les académies étrangères à Rome ; leur histoire ; les études et les projets rapportés par les étudiants ; influence exercée par ces écoles dans les pays qu'elles représentent.

* * *

Sur le sujet : « Plans régulateurs, règlements municipaux et esthétique des villes », on admettra des communications écrites et des conférences.

Le Comité sera extrêmement reconnaissant à tous ceux qui lui enverront des relations écrites se rapportant aux thèmes susdits ; pour être acceptées, ces relations devront lui parvenir avant le 15 août et être accompagnées d'un résumé fait dans une des quatre langues admises pour les discussions du congrès, c'est-à-dire le français, l'anglais, l'italien et l'allemand.

Les inscriptions seront reçues par la section du Comité permanent des congrès internationaux dans les états où elle

existe, et dans ceux où elle n'existe pas, par un représentant qui sera indiqué en son temps.

La taxe d'inscription pour les congressistes est de Fr. 25 et leur donne droit au volume des *Actes* ; pour les membres de la famille des congressistes, elle est de Fr. 15.

Toute correspondance devra être adressée au *Comitato ordinatore del IX^o Congresso internazionale degli Architetti*, Via delle Muratte, 70, Roma.

Les sections du Comité permanent des congrès internationaux sont priées de préparer, pour les remettre au congrès, des catalogues des publications d'architecture qui ont paru dans leurs pays respectifs.

BIBLIOGRAPHIE

L. Jacob. — *Le calcul mécanique*. Appareils arithmétiques et algébriques. Intégrateurs. (Collection de l'Encyclopédie scientifique.) — 1 vol. in-18 de 428 pages, avec 184 fig. ; Fr. 5. — O. Doin & Fils, Paris.

Ce petit volume ne manquera pas d'intéresser un nombre considérable de lecteurs. Tous, pour ainsi dire, seront frappés par la grande variété des moyens dont on dispose actuellement pour simplifier ou même pour supprimer tout calcul. Ils seront étonnés en voyant la grande quantité d'appareils qui ne sont pas à proprement parler de purs mécanismes. On a, par exemple, des balances pouvant servir à la résolution des équations, sans parler d'autres procédés hydrauliques ou électriques.

L'ouvrage a été divisé, comme l'indique son titre, en trois parties, relatives à des questions d'arithmétique, d'algèbre ou d'analyse.

La partie relative à l'arithmétique comprend, d'une part, les machines à calculer, dont les types, si variés actuellement, donnent des résultats rigoureusement exacts, et, de l'autre, les règles à calcul, très nombreuses aussi aujourd'hui.

La seconde partie se rapporte aux appareils algébriques et traite des machines à différences, des machines pour la résolution des équations d'un degré quelconque ou pour celle de systèmes d'équations linéaires simultanées.

Les intégrateurs font l'objet de la troisième partie. Après un premier chapitre, consacré à la théorie générale et aux principes cinématiques, l'auteur parle successivement des différents planimètres, puis des analyseurs harmoniques. Il termine en s'occupant des intégrateurs composés, intervenant pour la résolution des équations différentielles. La théorie de ces appareils-là n'est malheureusement pas aussi avancée qu'on le désirerait.

Le livre de M. Jacob se lit avec facilité et agrément ; les descriptions, quoique sommaires, mettent bien en évidence les caractères essentiels des mécanismes. Il contribuera aussi au développement du calcul mécanique, dont la diffusion se trouve malheureusement retardée par le prix relativement élevé des appareils ; à tort cependant, car l'économie de temps, de peine et la sécurité que donnent les machines sont d'une inappréciable valeur. Les renseignements bibliographiques et autres sont fort nombreux ; il serait désirable que quelques-uns d'entre eux fussent donnés avec un peu plus de détails. Souvent, en effet, on aimerait, à propos d'une remarque intéressante, pouvoir recourir au mémoire original.

La Suisse occupe dans tout le livre une place fort importante et le nom de M. Jacob Amsler s'y trouve bien souvent répété, comme ceux aussi de plusieurs autres de nos constructeurs émérites, dont la réputation n'est plus à faire à l'étranger.

¹ Voir *Bulletin technique* 1910, p. 57.